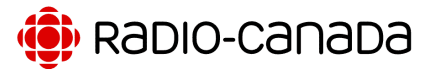


Conditions d'inscription et d'annulation

Camp de jour Radio-Canada



Les services liés aux forfaits de *Camp de jour Radio-Canada*, sont ci-après désignés les « Services ».

1. Engagement de Radio-Canada :

- 1.1 Radio-Canada s'engage à fournir les Services décrits, de même que ceux d'un ou de plusieurs représentants qualifié(s) et professionnel(s) (« ambassadeur »).

2. Votre engagement :

- 2.1 Vous vous engagez à utiliser les Services et le matériel mis à votre disposition avec soin et de façon sécuritaire et à respecter les directives émises par l'ambassadeur lors des activités du Camp de jour Radio-Canada.
- 2.2 Votre enfant doit arriver à l'heure prévue de l'activité afin de pouvoir bénéficier entièrement de votre expérience. L'activité ne sera pas prolongée ou reprise pendant la semaine advenant un retard de votre part.

3. Paiement :

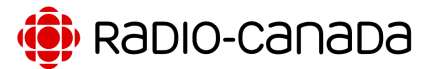
- 3.1 Vous recevrez la facture par courriel dès votre inscription. Vous devrez payer la totalité de la facture avant le début du Camp de jour Radio-Canada.

4. Annulation et modification :

- 4.1 Toute annulation ou modification devra être faite avant **le 1 juillet 2024 à midi**. À défaut de respecter ce délai, le montant de votre facture vous sera facturé en totalité.
- 4.2 En cas d'annulation en raison de force majeure, le montant total de la facture ne vous sera pas facturé.

Conditions d'inscription et d'annulation

Camp de jour Radio-Canada



- 4.3 Veuillez prendre note que nous confirmons toujours par écrit un avis d'annulation ou de modification reçu par courriel ou téléphone. Une annulation/modification du client ne sera jugée reçue et valide que si elle est confirmée par écrit de notre part.

5. Responsabilité :

- 5.1 Radio-Canada n'est pas responsable des objets perdus et/ou volés.

Cette entente est régie et interprétée selon les lois de la province du Québec et les lois du Canada applicables.